

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31905**

Intitulé

Entraîneur de handball du secteur professionnel - Mention "Entraîneur professionnel" - et/ou Mention "Entraîneur Formateur"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Fédération Française de Handball	DTN

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Exercer dans l'environnement et le contexte du sport professionnel et international pour développer sa structure

Communiquer envers les multiples acteurs de l'environnement professionnel, fédéral et international

Mention "Entraîneur professionnel"

Piloter une équipe de joueurs professionnels ou internationaux et manager un staff

Mention "Entraîneur formateur"

Former le joueur pour optimiser les performances, renouveler l'effectif professionnel ou les internationaux

Agir dans le contexte du sport et du handball professionnel

Mention "Entraîneur professionnel"

Diriger et entraîner en sécurité en handball un groupe de joueurs professionnels ou d'internationaux

Mention "Entraîneur formateur"

Diriger et entraîner en sécurité pour former au métier de sportif professionnel au handball

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Sociétés ou associations sportives dont le niveau sportif est en relation avec le secteur professionnel de l'activité handball :

Clubs de LNH (Ligue Nationale de Handball : Lidl Star Ligue, Pro Ligue), LFH (Ligue Féminine de Handball)

Clubs VAP (Voie d'accès au Professionnalisme)

Structures fédérales et/ou territoriales en lien avec le haut-niveau (pôles espoirs, pôles d'excellence...)

Entraîneur Professionnel; Entraîneur Principal; Entraîneur Adjoint; Analyste de la performance; Entraîneur formateur; Directeur

Technique; Directeur de Centre de formation

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

Article L212-1 du Code du Sport réglementant l'encadrement des activités physiques et sportives (profession réglementée)

Article 4.1 du Cahier des charges des CFCP (Centre de Formation des Clubs Professionnels) de la FFHandball pour les entraîneurs formateurs

Articles 47 et 73.5, 73.6, et 73.7 des Règlements généraux de la FFHandball déraux pour les statuts et qualifications des entraîneurs professionnels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

3 Blocs de compétences :

1 bloc (1) pour la mention "Entraîneur Professionnel"

1 bloc (2) pour la mention "Entraîneur Formateur"

1 bloc (3) pour partie commune

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31905 - Diriger et entraîner en handball un groupe de joueurs professionnels ou d'internationaux	<p>Mise en situation professionnelle qui rend compte de l'analyse et de la compréhension d'un contexte sportif et de la capacité à concevoir et à mettre en oeuvre une stratégie d'action en vue de l'obtention d'un résultat</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen d'une séquence de présentation et de conduite de séance en présence de 2 évaluateurs</p> <p>Une étude prospective transmise 1 mois avant la certification sur la performance dans le contexte du handball national et/ou international avec des perspectives d'impact sur le jeu, l'entraînement, et la détection</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31905 - Agir dans le contexte du sport et du handball professionnel	<p>Mémoire professionnel transmis 1 mois avant la certification qui rend compte d'une expérience de conception ou de participation à la conception du projet de la structure d'alternance (club, structure fédérale) et de sa mise en oeuvre</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de la production d'un document écrit (20 à 25 pages) et d'une soutenance orale par le candidat d'une durée de 20 mn suivi d'un entretien de 40 mn maximum, en présence de 2 évaluateurs</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31905 - Diriger et entraîner en sécurité pour former au métier de sportif professionnel au handball	<p>Mise en situation professionnelle qui rend compte de l'analyse, de la compréhension, et de la mise en perspective des ressources des joueurs et de la capacité à concevoir un projet de formation partagé avec le joueur, afin de préparer au métier de handballeur professionnel</p> <p>La situation certificative en présence de 2 évaluateurs est réalisée au moyen d'une séquence de présentation, d'une conduite de séance d'entraînement, et d'un entretien de 40 mn</p> <p>Rapport (15 à 20 pages) / document vidéo / autre format digital (non public) transmis 1 mois avant la certification</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Nombre de personnes : 7</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur technique national de la FFHandball ou son représentant Directeur pédagogique de l'IFFE 2 Conseillers techniques sportifs d'Etat placés auprès de la FFHandball 1 personne qualifiée du handball 1 personne représentante des salariés (7 Master habilité) 1 personne représentante des employeurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem

En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2020	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans, au niveau II, sous l'intitulé "Entraîneur de handball du secteur professionnel mention entraîneur professionnel, mention entraîneur formateur" avec effet au 02 janvier 2012, jusqu'au 18 décembre 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.ff-handball.org

Lieu(x) de certification :

Fédération Française de Handball : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [Créteil]

FFHANDBALL - IFFE

Maison du Handball - 1, rue Daniel Costantini - CS 90047 - 94046 CRETEIL CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

FFHANDBALL - IFFE

Maison du Handball - 1, rue Daniel Costantini - CS 90047 - 94046 CRETEIL CEDEX

Historique de la certification :